



Voisins notre ville

**Le budget primitif 2010**  
\_\_\_\_\_ pages 2-3

**Les dépenses de  
fonctionnement**  
\_\_\_\_\_ pages 4-5

**Investir pour garantir  
un avenir**  
\_\_\_\_\_ page 6-7

**Les recettes de la ville,  
une année  
de transition**  
\_\_\_\_\_ pages 8-9

**Imposition :  
les taux 2010**  
\_\_\_\_\_ page 10-11

PRÉVENIR, GARANTIR LES SERVICES PUBLICS ET INVESTIR SUR LE LONG TERME

# Budget primitif 2010

**Le Conseil municipal a voté le budget 2010 le 26 mars dernier. Conformément aux engagements pris lors des élections municipales de 2008, les trois priorités du mandat - famille ; animation de la ville ; cadre de vie et sécurité - représentent la majorité des dépenses de fonctionnement.**

**F**ACE à une conjoncture toujours "difficile" (cf. page 8), la Ville renforce ses positions en maîtrisant le budget alloué au personnel tout en garantissant des services qualitatifs et une vision "long terme". Les grandes lignes du budget 2010 : recherches d'économie sur les dépenses de fonctionnement, gestion rationalisée des ressources humaines, maintien des subventions allouées aux associations de la Ville, entretien du patrimoine et Développement durable.

## LES PRIORITÉS DU MANDAT

● **Famille 4 867 879 €**

Structures Petite enfance, entretien des écoles, restauration scolaire, CLAE, sport pendant le temps scolaire, études surveillées, activités pour la jeunesse, social, services et aides aux familles, seniors.

Parmi les investissements :

207 800 € pour mise aux normes et travaux dans les écoles,  
81 000 € pour le ravalement de la crèche de l'Île-aux-Enfants.

● **Animation de la ville 3 972 714 €**

Culture et sport, relations internationales, fêtes et cérémonies.

Parmi les investissements :

114 000 € pour les aménagements d'équipements sportifs et les achats de matériels.

650 000 € pour le terrain synthétique du Parc des sports du Grand-Pré.

● **Cadre de vie 2 694 178 €**

Sécurité, collecte et traitement des déchets, propreté urbaine, voirie, environnement et développement durable.

Parmi les investissements :

100 000 € pour le réaménagement et la sécurisation du chemin des ruelles,

72 200 € pour les travaux et aménagements des espaces verts de la ville.

**Budget :**  
**Fonctionnement :**  
**Investissement :**

## DÉPENSES

**Prestations de services aux Vicinois :**

Organisation d'événements, établissement d'actes d'état civil, actions de prévention, sécurité, Centres de loisirs associés aux écoles, restauration scolaire, accueil dans les structures petite enfance

**Entretien et valorisation du patrimoine :**

Espaces verts, voiries, bâtiments publics

**Extension et création d'infrastructures**

Réhabilitation du site de La Gravière

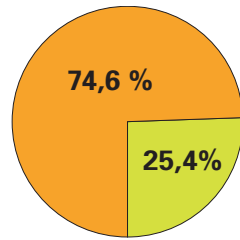
Maison Decauville

Transformation d'un terrain de football en synthétique

**Équipements informatiques**

Dématérialisation des procédures et des documents de travail





**Fonctionnement 16 195 370 €**  
**Investissement 5 515 959 €**

**21 711 329 €**

**16 195 370 €**

**5 515 959 €**

## RECETTES

### Subventions de nos partenaires

(Communauté d'agglomération,  
CAF, Région, Département)

### Dotations de la Communauté d'agglomération

Reversement d'une partie de la Taxe professionnelle,  
l'autre étant consacrée aux  
compétences qui lui sont confiées

Dotations de Solidarité communautaire (DSC)

Attribution de Compensation (AC)

### Dotations de l'État

Dotations globales de fonctionnement (DGF)

Remboursement à 15,5% de la TVA

### Fiscalité locale

Taxe d'habitation, foncière, sur la publicité,  
droits de mutation, TEOM\*

### Emprunts réalisés pour l'investissement

#### Revenus du patrimoine

Location de salles municipales

### Produits et recettes liés aux services rendus

Restauration scolaire, École des Sports,  
activités jeunesse, crèches, Centres de loisirs

### Redevance spéciale des ordures ménagères pour les entreprises

### Divers

Cessions, cautions, remboursement des assurances

### Particularité

Prélèvement SRU prélevé directement sur la fiscalité

\*Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## L'EMPRUNT

### Pourquoi y recourir ?

Les collectivités ont recours à l'emprunt pour compléter leurs ressources. Il est exclusivement affecté aux investissements. Voisins ayant connu un développement fulgurant dans les années 70 et 80, l'heure est aujourd'hui aux réhabilitations pour préserver et entretenir le patrimoine.

L'emprunt permet d'étaler la dépense sur plusieurs années tout en poursuivant les dépenses nécessaires à l'évolution et au maintien des services publics.

Pour une ville, il s'agit d'une solution juste et équitable pour tous les habitants. Les habitants "2010" n'ont pas à payer à eux seuls un équipement prévu pour perdurer au fil des années... Pour que l'emprunt soit sain, le calcul - intérêts et remboursement - doit être réalisable chaque année. Même si Voisins a une dette raisonnable par rapport à la moyenne nationale, une gestion rigoureuse doit être maintenue sur les années à venir ! D'autant que de nombreux chantiers de réhabilitation sont prévus à l'horizon.

## LES PRÉLÈVEMENTS

### Prélèvement SRU

L'objectif des 20% de logements sociaux à Voisins n'est pas réalisé en 2009.

Le montant investi par la Ville pour la construction de la Résidence étudiante "La Cybèle" et l'achat des droits d'attribution SOGEMAC (Portes de la Grande-Île) ont été déduits des pénalités 2006, 2007, 2008 et 2009.

Aujourd'hui, Voisins dispose de 13,78% de logements aidés : il lui manque 262 habitations aidées. L'État applique donc une pénalité de 51 000 € prélevée sur les recettes 2010.

Si la Ville souhaite que les nouveaux programmes de construction aient 33% de logements aidés, les terrains constructibles se font rares. Toutefois, grâce aux nouvelles constructions (Kaufmann & Broad en centre-ville, La Remise, Le Mérantais, La Manivelle), Voisins augmentera la part de logements aidés et réduira le montant des pénalités.

## LA DETTE

### Situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en K€

**182** €/habitant à Voisins

**941** €/habitant moyenne nationale pour les villes de 10 000 à 20 000 habitants (source : DGCL)

**24,50** €/habitant, c'est l'annuité de la dette qui comprend le remboursement du capital et des intérêts

# Dépenses de fonctionnement

**14 088 929 € de dépenses réelles\***  
**soit 1 122 € /habitant**

La municipalité s'inscrit toujours dans une rationalisation de ses dépenses de fonctionnement. Le 26 mars, les élus ont voté les dépenses relatives à chaque service municipal oscillant entre une volonté d'économie et un engagement qualitatif pour les services à la population.

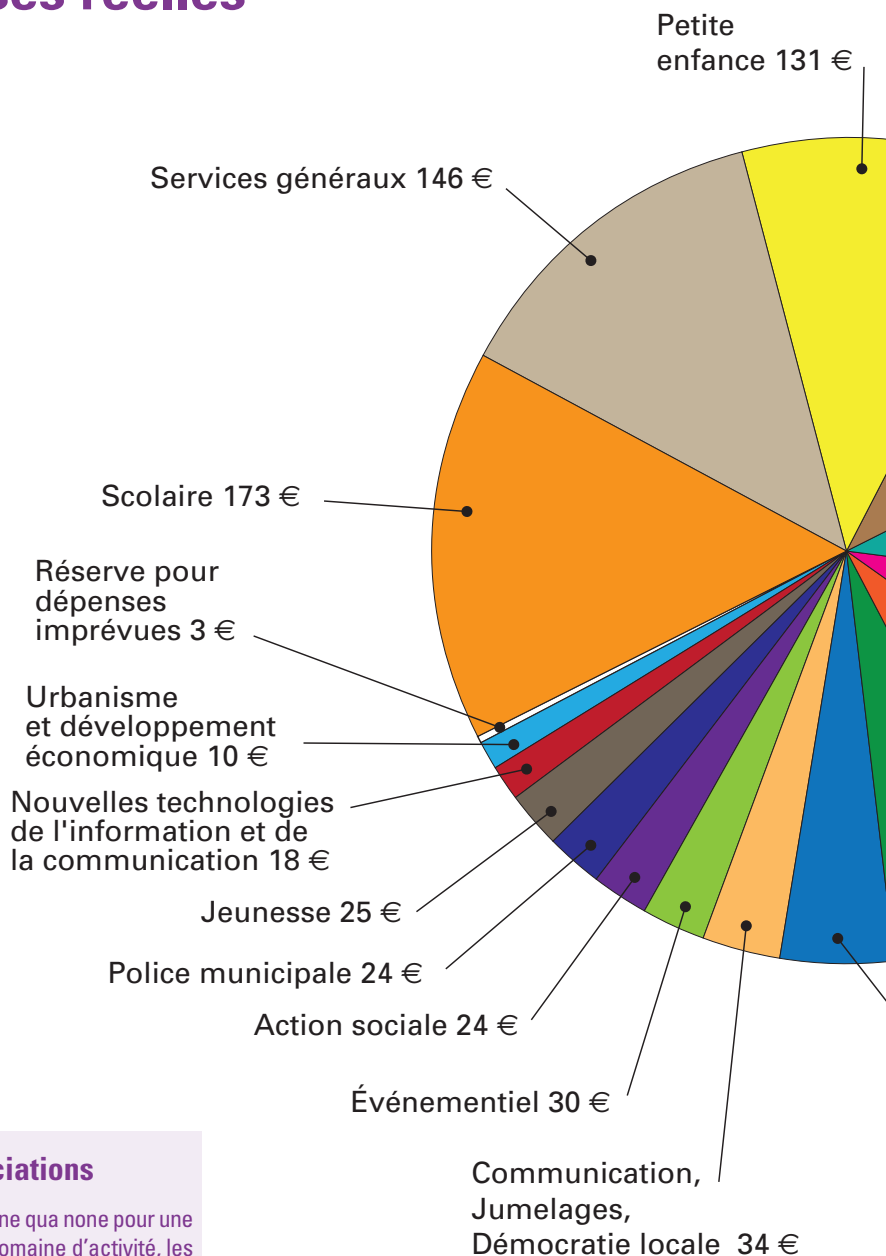
Le budget de fonctionnement maîtrisé, 5 515 959 € sont ainsi réservés à l'investissement. Une nécessité pour une ville soucieuse de préserver, entretenir et faire évoluer son patrimoine au fil du temps.

La priorité affichée par la municipalité est aussi d'appliquer à long terme les critères de Développement durable (réhabilitation, fluides, isolations...).

## 385 660 € de subventions aux associations

La Ville soutient activement le dynamisme associatif, condition sine qua none pour une ville où "le bien vivre ensemble" a du sens. Quelque soit leur domaine d'activité, les associations jouent un rôle complémentaire indispensable d'animation et de développement du lien social et d'une citoyenneté active à Voisins.

Pour les épauler, la Ville met à disposition ses équipements communaux et une aide matérielle et humaine, au quotidien et lors d'événements. Aussi, elle peut octroyer des aides financières en fonction des activités proposées et du public visé. En 2010, le budget primitif amène ce chiffre à 385 660 €.



\* Les dépenses de fonctionnement dites "réelles" ne tiennent pas compte des opérations d'ordre (virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement, dotation aux amortissements, cession d'immobilisations...).

## Les Ressources humaines

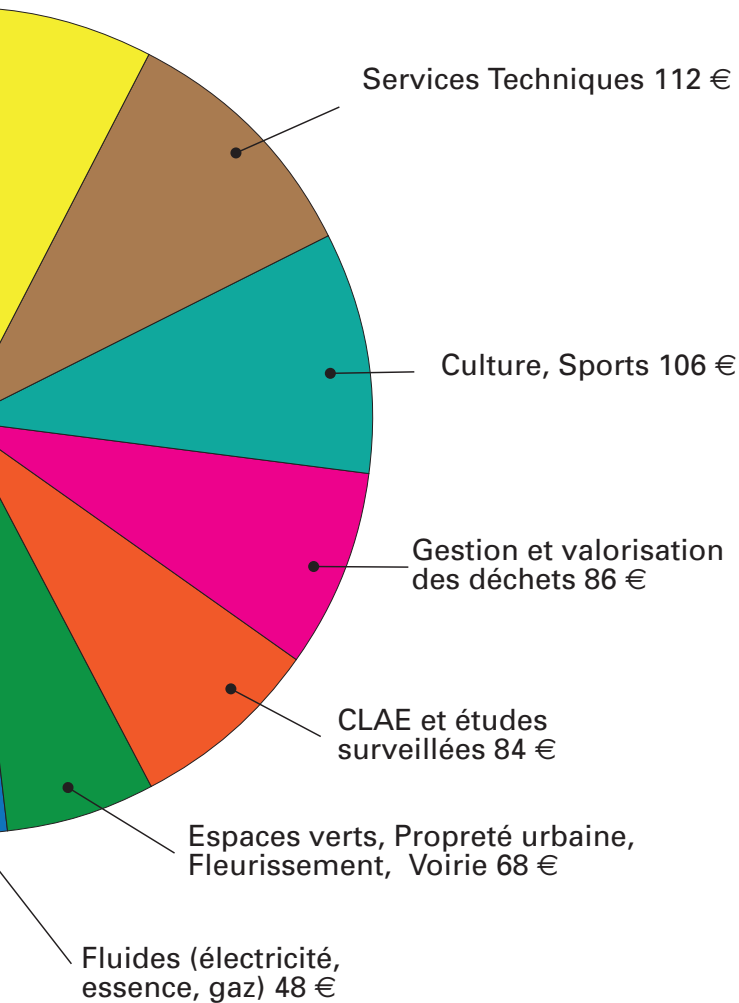
### La matière 1<sup>ère</sup> du service public

Si l'évolution du budget Ressources humaines est mécanique dans toutes les structures - répercussions des augmentations du point d'indice de rémunération et du SMIC - la Ville mène depuis plusieurs années une politique rigoureuse de maîtrise de la masse salariale. Cela induit une réduction de l'effectif global sans pour autant procéder à des licenciements.

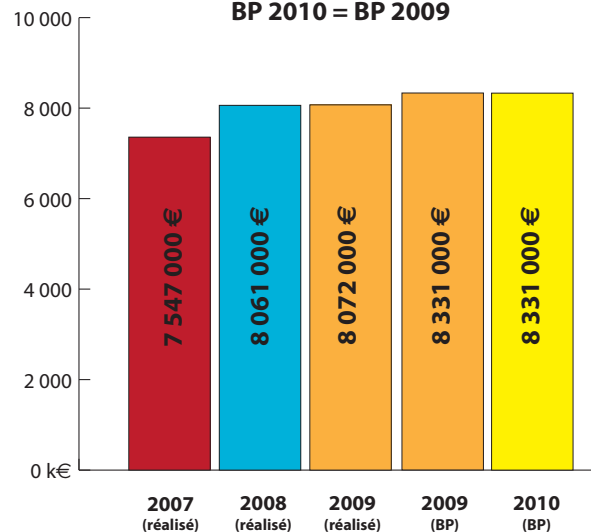
Pour 2010, si aucune création de poste n'est envisagée, l'évolution des services reste de mise. Face à la baisse de la population et à son vieillissement, de nouvelles prestations sont envisagées. Formation, mutualisation et une nette préférence pour la mobilité interne sont autant de leviers pour répondre à cet objectif tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Dès cet été, le Responsable de l'Espace Public Numérique prendra ses fonctions de coordinateur seniors. Avec ce nouveau référent - et en s'appuyant sur la mobilité interne - la Ville étoffe et fait évoluer son offre de services vers un nouveau public.

Pour autant, tous ces leviers sont actionnés avec prudence ; le taux d'encadrement dans les crèches, centres de loisirs associés aux écoles, activités Jeunesse n'étant pas négociable ! Il s'agit de trouver un équilibre et d'opérer des économies possibles sans incidence sur la qualité des services.



**Évolution du budget des Ressources humaines : BP 2010 = BP 2009**



**Pour 2010, le budget prévisionnel Ressources humaines a été contraint à celui voté en 2009, soit 8 331 000 €.**

**Cela représente une évolution de 4,69 % entre 2007 et 2010 alors que la Communauté d'agglomération enregistre quant à elle une augmentation de 10,21 % sur la même période.**



# Dépenses d'investissement

"Investir pour garantir un avenir"

**5 515 959 €**

C'est le montant inscrit au budget 2010, il témoigne de la volonté de la Ville d'entretenir son patrimoine et de poursuivre l'évolution des structures.

**A**u Budget primitif 2010, figurent notamment les contrats départemental et régional, la refonte d'un terrain de football (cf. page 18 Voisins notre ville n°86), le déploiement de l'informatique et de la

communication (NTIC), les diagnostics énergétiques pour tous les bâtiments publics et les études portant sur les possibilités d'économie d'énergie au groupe scolaire et à la Maison de quartier de la Grande-Île.

## Tour d'horizon des chantiers poursuivis et lancés pour certains en "2010"

### Contrats départemental et régional :

<b>La Gravière (achèvement des travaux) :</b>	<b>201 765 €</b>
<b>Maison Decauville :</b>	<b>1 016 000 €</b>

Ces deux projets figurent dans les contrats départemental et régional, l'échéance finale est fixée au 12 décembre 2012. L'intégralité de ces opérations doivent être inscrites au Budget 2010 bien que leurs réalisations s'échelonnent sur 2 années.

**Il s'agit là, d'une obligation réglementaire à laquelle nul ne peut déroger.**

En fin d'exercice, le reliquat est reporté sur le budget de l'année suivante et ce, jusqu'à la fin du chantier.

Les subventions allouées par la Région et par le Département sont versées au lancement des études. Le restant dû est ensuite subventionnable par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (à hauteur de 50% maximum du montant hors taxes restant). D'autres institutions peuvent aussi intervenir financièrement. Ce fut le cas de la Caisse d'allocations familiales pour l'extension et la réhabilitation du site de La Gravière.

### La Gravière

Le montant de 201 765 € correspond à l'ultime phase du projet de réhabilitation et d'extension du site. L'inauguration, le samedi 22 mai, présentera ses nouvelles fonctionnalités avec une salle polyvalente de 230 m², une toiture végétalisée, 7 salles d'activités, 1 laboratoire photo, 1 cuisine, 2 blocs sanitaires et 2 douches, 4 locaux de réserves, 4 bureaux...

Pour rappel, le coût total hors taxes de l'opération est de 1 686 000 € (subventions CAFY : 100 000 €, du Conseil général : 180 000 €, du Conseil régional : 245 000 €, fonds de concours de la Communauté d'agglomération : 305 250 € et remboursement de l'assurance suite à l'incendie de 2006 : 250 000 €).



<b>Maison Decauville :</b>	<b>1 016 000 €</b>
<b>Participation de la Région :</b>	<b>297 000 €</b>
<b>Participation du Département :</b>	<b>120 000 €</b>

**Par Fonds de concours, la Communauté d'agglomération peut financer jusqu'à 50% du montant hors taxes restant (à ce jour, ce financement n'a pas encore été voté par la CASQY).**

Le choix du maître d'œuvre est actuellement en cours et les diagnostics (plomb, amiante, termites, structure...) sont prévus d'ici à la fin d'année.

Les objectifs affichés sont la rationalisation des espaces avec notamment l'amélioration de l'accueil des visiteurs et membres associatifs, la création d'un vestiaire, l'isolation phonique et thermique du bâtiment, sa mise en conformité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



### Terrain synthétique : 650 000 €

Lire détail page 18 du VNV n°86.



### Nouvelles technologies de l'information et de la communication : 90 000 €

Dans cette enveloppe figure le renouvellement des postes informatiques d'une salle multimédia en groupe scolaire, l'investissement dans de nouveaux scanners en vue d'étendre la dématérialisation, l'achat d'un nouveau tableau numérique interactif, le remplacement des antennes Wifi pour la connexion Internet sur différents sites municipaux ce qui permet des communications téléphoniques et informatiques gratuites entre services municipaux.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Études de recherche d'économies d'énergie sur 2 sites pilotes : 30 000 €

- > Groupe scolaire de la Grande-Île : 20 000 €
- > Maison de la Grande-Île : 10 000 €

### Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux : 15 000 €

En complément des diagnostics énergétiques de tous ses bâtiments, la Ville lancera deux études relatives au groupe scolaire et à la Maison de la Grande-Île.

Elles permettront de poser un état des lieux sur l'isolation actuelle - sol, ouvertures (fenêtres, portes...), murs et toiture - et les consommations de fluides - eau, électricité et chauffage - accompagnées de propositions d'amélioration chiffrées.

Cette expertise permettra de prendre les mesures adaptées en 2011.

## EN CHIFFRES

- > Coût d'un tableau numérique interactif : 5 000 €
- > Renouvellement des postes d'une salle multimédia dans une école : 11 000 €

## UNE ANNÉE DE TRANSITION OÙ LA PRUDENCE EST DE MISE

# Les recettes

**Pour élaborer un budget en équilibre, la Ville doit estimer les recettes à venir. Une tâche complexe quand de nouvelles règles sont fixées dès 2010.**

Réforme de la taxe professionnelle, nouveaux modes de financements des équipements et de répartitions des compétences par la CASQY, baisse des droits de mutations, nouvelle participation aux travaux pour l'utilisation de la déchetterie de Guyancourt, baisse du nombre d'habitants, baisse de 2% de la DGF (Dotation globale de

fonctionnement)... autant de données "fluctuantes" sur lesquelles la Ville a un contrôle limité voire nul. Son principal levier d'intervention est "l'anticipation" pour garantir un niveau de dépenses en fonctionnement et en investissement nécessaires au développement de Voisins.

La municipalité joue la carte de la prudence et acte l'augmentation globale des taux communaux de 2% (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est, quant à elle, maintenue au même taux.

## Des incertitudes qui font "mouche"

**Dans son budget primitif, la Ville doit prendre en compte l'évolution de données variables.**

### > Baisse de la population = Baisse des recettes

Voisins connaît - pour la première fois - une baisse de sa population. Si cela traduit la volonté de ses habitants de poursuivre leur chemin à Voisins une fois les enfants adultes, cela a une incidence sur les recettes à venir de la Ville.

La taxe d'habitation, la dotation de solidarité communautaire versée par la CASQY et la dotation globale de fonctionnement versée par l'État sont proportionnelles au nombre d'habitants.

Voisins doit tenir compte de cette nouvelle donnée pour anticiper les pertes financières prévisionnelles.

En 2009, la ville comptait 12 775 Vicinois (recensement Janvier 2006), contre 12 558 en 2010 (recensement Janvier 2007) soit une **perte estimée de 217 habitants.**

**Vos impôts locaux représentent 40,2 % des recettes de fonctionnement de la Ville**

### > Évolution des droits de mutation

À chaque transaction sur un bien immobilier de plus de 5 ans, des droits d'enregistrement fixés par l'État à 5,09% sont appliqués (3,6% pour le Département, 1,2% pour la Commune et 0,29% pour l'État). La crise immobilière a fait chuter ces recettes : pour 2010, elles sont estimées par la municipalité à 400 000 €.

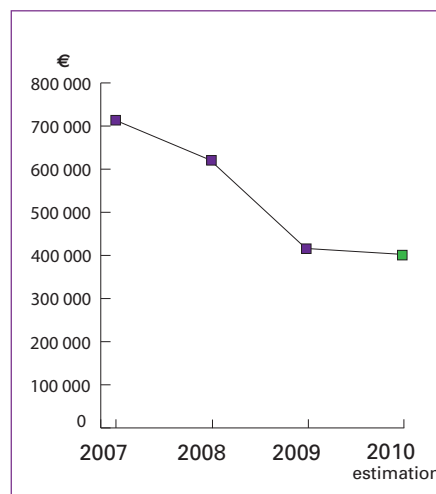
### > Guyancourt reprend la pleine gestion de la déchetterie

La CASQY a rétrocédé la déchetterie à la Commune de Guyancourt en 2010. La Ville de Voisins devra ainsi participer aux frais du propriétaire de l'établissement pour garantir l'accès au site pour ses habitants.

En 2009, le tri des vicinois a permis de faire baisser les coûts d'enlèvement des ordures ménagères tout en soldant les charges indirectes liées au service (personnel, matériel...). Une première ! Pour 2010, la Ville maintient son taux d'imposition pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 6,11% avec en prévision, une participation "nouvelle" pour l'utilisation de la déchetterie implantée sur Guyancourt.

**Les collectivités locales voient aujourd'hui leurs dépenses augmenter tandis que leurs recettes baissent. Ce nouveau contexte leur impose des efforts de gestion conséquents pour maintenir le niveau de service à la population.**

### Évolution des droits de mutation



## Une année clé pour l'agglomération

Suite à la réforme de la taxe professionnelle et des aides financières versées par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour les projets d'aménagements des villes membres, une réflexion est engagée quant à une nouvelle organisation de l'intercommunalité. Les discussions sont d'ores-et-déjà en cours entre les communes membres et la CASQY pour définir un mécanisme qui permettra aux Villes de l'agglomération de financer leurs investissements futurs.

### > La taxe professionnelle deviendra... La Contribution économique territoriale (CET) et l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

La taxe professionnelle, perçue par la CASQY, couvre les dépenses liées à l'exécution des compétences qui lui sont déléguées par les communes membres et lui permettent de servir l'intérêt communautaire. Elle reverse également une partie de cette recette aux villes membres. La réforme engagée par le gouvernement n'a pas d'impact en 2010 puisqu'une compensation financière est garantie par l'État, les premiers effets seront ressentis en 2011. Les nouveaux modes de calculs en cours de finalisation seront alors appliqués ce qui

aura des incidences sur le fonctionnement de la CASQY (les communes émettent des réserves quant au dynamisme de la CET et de l'IFER et, plus précisément, sur leur capacité à évoluer sur le long terme).

2010 est une année propice à une remise à plat des compétences et des financements de l'agglomération. Quelles seront les nouvelles orientations de la CASQY si ses recettes baissent ?

### > Nouveaux financements de la CA

Dans son rapport de juin 2009, la Chambre régionale des Comptes a estimé que la CASQY outrepassait ses compétences en finançant pour les communes des projets qui ne relevaient pas de l'intérêt communautaire. Celui-ci concerne essentiellement le Développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la Ville, les voiries communautaires et les réseaux (transport, eau, assainissement, éclairage public, câble...). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CASQY peut financer les projets dits communaux (crèches, écoles ou encore terrains de sports) que via un fonds de

concours ne pouvant dépasser 50% du montant hors taxes de l'opération après déduction des éventuelles subventions (État, Région, Département). Jusqu'alors, les financements de l'agglomération atteignaient 100% du montant global.



### > Vers une réforme de la CASQY ?

Les changements des règles de financement de la CASQY impactent le fonctionnement même de chaque commune membre. Suite au rapport de la Chambre régionale des Comptes, les Villes voient le financement de leurs travaux à la baisse et doivent s'organiser pour reprendre partiellement certaines dépenses jusqu'alors assurées par l'agglomération.

**Elles devront notamment prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de chaque nouveau projet d'aménagement et réévaluer leur plan pluriannuel d'investissement.**

Des discussions sont menées pour trouver un nouvel équilibre entre ces nouvelles règles de financement de la CASQY et les projets d'aménagement que vont devoir assumer les communes de l'agglomération.

# Taxe d'habitation

## La municipalité acte pour un taux de 14,66%

Les taux pratiqués par les communes sont à mettre en corrélation avec la base d'imposition - appelée valeur locative - sujette à une évolution de 1,2% en 2010. Cette augmentation est fixée par l'État dans le cadre de la Loi de Finances votée par le Parlement.

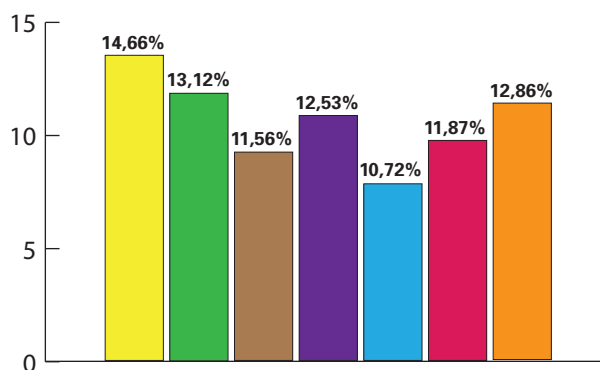
La valeur locative cadastrale est calculée par l'administration fiscale pour l'ensemble des habitations, sur la totalité du territoire. Chaque année, en janvier/février, l'État transmet aux Collectivités territoriales le total des bases prévu pour chacune des quatre taxes. Charge aux collectivités de décider des taux d'imposition à appliquer en fonction de leurs besoins de financement et de la nécessité de maintenir leurs recettes.

### Taux plus élevé mais base plus faible

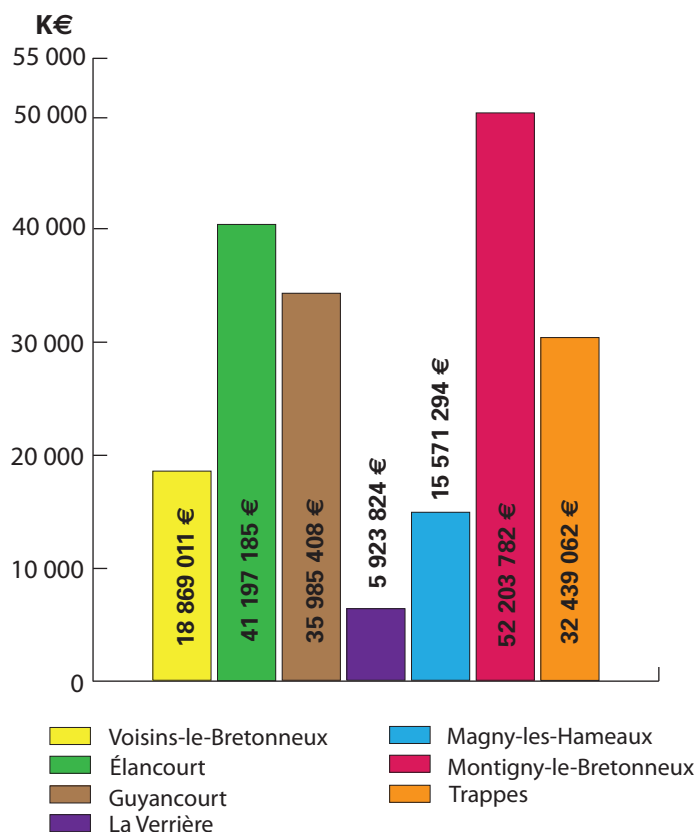
Les valeurs locatives n'ayant jamais été révisées depuis leurs calculs en 1970, certaines communes - dont Voisins-le-Bretonneux - ont toujours des bases très faibles malgré une transformation notoire de l'habitat (et donc des valeurs locatives "réelles"). Pour ce qui concerne la Communauté d'agglomération, seule La Verrière et Magny-les-Hameaux ont une base plus faible que Voisins.

Pour maintenir des recettes nécessaires dans un contexte difficile - et un niveau élevé de services à la population - la Ville de Voisins-le-Bretonneux compense la faiblesse de sa base d'imposition par un taux qui reste, somme toute, dans la moyenne de ceux pratiqués au sein de l'agglomération, y compris par les cinq communes disposant de bases plus élevées.

Comparaison de votre taxe d'habitation 2010 et des bases globales d'imposition avec celles de nos "voisins"



Pour comparer le montant total de la taxe d'habitation perçue par les communes de la CASQY, il faut multiplier le taux par la base globale d'imposition propre à chaque ville.



## Politique d'abattements

Des abattements sont instaurés par la municipalité pour un impôt plus juste et adapté à la situation particulière de chaque foyer.

Voisins-le-Bretonneux est la commune de l'agglomération Saint-Quentinoise qui propose le plus d'abattements.



**15% pour l'ensemble des contribuables redevables au titre de leur habitation principale**

**10% par personne à charge et 20% supplémentaire au delà de 2 personnes à charge**

**15% pour les personnes non-imposables sur le revenu**

**10% pour les personnes handicapées ou invalides**

### Abattements 2009 des communes appartenant à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

	Général à la base	1 ou 2 personnes à charge	3 personnes à charge et plus	spécial à la base	spécial handicap invalidité
<b>Voisins</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>10%</b>
Élancourt	15%	10%	15%	-	-
Guyancourt	19,22%*	10%	15%	-	-
La Verrière	15%	10%	15%		
Magny-les-Hameaux	-	10%	15%		
Montigny-le-Bretonneux	21,24%*	10%	20%	10%	
Trappes	-	10%	15%	-	-

\* certaines communes ont maintenu l'abattement en vigueur avant 1973.

## IMPOSITION : LES TAUX 2010

Taxe d'habitation : 14,66 %

Taxe sur le foncier bâti : 21,17 %

Taxe sur le foncier non bâti : 101,76 %

### Quelles sont les motivations qui justifient une hausse des impôts de 2 % ?

- 1 - Maintenir la qualité des services proposés à tous les habitants et les rendre accessibles à tous
- 2 - Faire évoluer les services municipaux notamment à destination des seniors
- 3 - Anticiper la baisse prévisible des recettes dans un contexte incertain où les dotations et subventions tendent à s'amoinrir

### Pourquoi augmenter les impôts ?

Facturer les services municipaux plus chers n'est pas la voie choisie par l'équipe municipale. Alexis Biette, Maire, le confirme "Il n'est pas juste de faire supporter le manque à gagner prévisible de la Ville par une partie des habitants notamment par les familles. Augmenter les impôts communaux n'est jamais une décision prise de gaîté de cœur pourtant elle est nécessaire et permet l'équité entre tous les vicinois".

**Ce supplément Finances est encarté  
dans Voisins notre Ville n° 86**

**Directeur de la publication** Alexis Biette  
**Rédacteur en chef** Fabrice Gay  
**Déléguée à la Communication** Elisabeth  
Deviterne-Biette

**Rédaction** Audrey Castanier, Fabrice Gay  
**Maquettiste-graphiste, iconos,**

**illustrations** Ghislaine Haram-Jourdain  
**Diffusion** Aurore Nivet

**Impression** Imprimerie du Marais

**Crédits photos** Audrey Castanier,  
Fabrice Gay, CASQY,  
services municipaux

**Dépôt légal** Mai 2010 - ISSN 1283 0003  
Imprimé à 4 800 exemplaires.

Le supplément Finances est  
imprimé sur papier cyclus print  
couché mat,  
100 % pâte recyclée

